

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical  
du 13 novembre 2018**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
<b>972</b>	29	13	1	Un tiers des membres du Comité	Pour :	14
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le Comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mardi 13 novembre 2018** à 15 heures à SAINT-LÔ dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle N°2) sur convocation du 19 octobre 2018. M. Patrice PILLET, Président, préside la séance.

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, M. Gabriel DAUBE, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, M. Alain NAVARRET.

Déléguée du conseil départemental suppléante

Mme Maryse LE GOFF

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Mme Emeline THEVENIN

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental, titulaires :

Mme Frédérique BOURY, Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN (représenté par Mme LE GOFF), M. Antoine DELAUNAY, M. Sébastien FAGNEN, Mme Anne HAREL, M. Jean-Marc JULIENNE, M. Gilles LELONG, Mme Patricia LECOMTE.

Déléguées des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Jean-Christophe BOUTTÉ, M. Daniel DUFEU, Mme Marie-Bénédicte LORENTE (CCI Ouest-Normandie)

## Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport transmis aux membres du Comité,

Vu la présentation aux membres du Bureau du SMEL réuni ce 13 novembre 2018,

Vu l'obligation pour toutes les organisations publiques et privées de respecter le nouveau règlement européen pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) et la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) ;

Vu les propositions de tarifs et d'accompagnement pour la désignation d'un DPD, reçues de Manche Numérique,

Vu la possibilité de s'appuyer sur des tutoriels proposés par les services de l'Etat et accessibles sur des sites internet dédiés ;

Considérant que le SMEL ne dispose pas d'un volume important de bases de données ;

Le comité syndical, à l'unanimité

après en avoir délibéré,

décide, de s'appuyer, dans un premier temps, sur des tutoriels disponibles sur Internet et produits par les services de l'Etat, étant entendu que si cette solution est satisfaisante, il sera procédé, lors du prochain comité syndical, à la désignation du Délégué à la Protection des Données (DPD) .

Pour extrait conforme,

**LE PRESIDENT DU SMEL,**

Patrice PILLET

